

DEPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que, suite à l'envoi du procès-verbal du dernier Bureau du 7 juillet 2023 et suite à sa demande en séance de savoir si les membres du Bureau syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation. Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2023.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance

  
Rémy RILLET  
Jean-Vincent du LAC

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

\_\*\_\*\_

POINT 1

Approbation du procès-verbal de  
la réunion du bureau syndical du  
7 juillet 2023

DEPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que Flers Agglo sollicite l'assistance technique du SDE pour la réalisation de diagnostics de 2 de ces forages en 2024. Le choix des forages sera effectué suite à un bilan d'exploitation de l'ensemble du parc grâce au transfert des données d'exploitation.

La convention d'AMO, à l'image des précédentes, cadre la répartition des tâches entre le SDE et la collectivité assistée en limitant l'assistance à une assistance technique.

La collectivité exploitante des forages s'engage à financer les opérations et à faciliter leur organisation pratique et logistique (accès, électricité, etc).

*Monsieur Gilles RABACHE, ne prend pas part à cette délibération.*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de 2 diagnostics des forages de Flers Agglo.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023

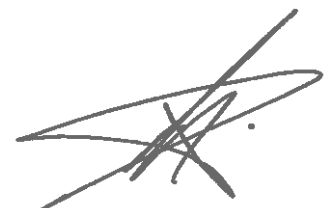
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance



Rémy RILLET



Jean-Vincent du LAC

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

-\*-\*

POINT 2

Demande d'Assistance à  
Maîtrise d'Ouvrage de Flers  
Agglo pour les diagnostics de  
deux forages

DEPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que suite au diagnostic du forage de Louvoy, réalisé sous AMO du SDE pour le compte du SMAEP de Gaprée, des travaux de réhabilitation sont à effectuer.

Compte-tenu :

- D'un besoin du SMAEP de Gaprée d'assistance technique pour la définition et la réalisation des travaux
- Du fait qu'une partie des travaux concerne un forage d'essai du SDE
- Du fait qu'une partie des travaux consiste à la réalisation d'un forage de reconnaissance, compétence exclusive du SDE (recherches en eau)

Il est proposé que le SDE prenne en charge la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, le temps des travaux, via la signature d'une convention de Maitrise d'Ouvrage Délégée entre le SMAEP de Gaprée et le SDE.

Le marché de travaux, en particulier sa rédaction, sa passation et son exécution, seront alors à la charge du SDE.

Le SMAEP de Gaprée restera, in fine, maître d'ouvrage du forage de Louvoy qu'il a exploité et qu'il continuera d'exploiter après réhabilitation.

A ce titre, le SDE émettra, à l'issue des travaux un titre administratif pour le remboursement des travaux relatifs à la réhabilitation du forage de Louvoy.

Les travaux sur le forage d'essai et en lien avec le forage de reconnaissance resteront à la charge du SDE.

Bureau

Du Syndicat départemental  
de l'eau

- \*\_ \*\_ -

POINT 3

Demandes de Maîtrise  
d'Ouvrage Délégée par le  
SMAEP de Gaprée pour la  
création d'un nouveau forage, la  
condamnation du forage d'essai  
et de réhabilitation du forage  
AEP de Louvoy et une demande  
de MOD du SIAEP de la région  
de Gacé pour la réhabilitation du  
forage de Blanc Buisson.

A l'issue des travaux, il sera proposé la signature de 2 conventions entre le SDE et le SMAEP de Gaprée :

- Convention de mise à disposition des forages et du site (PPI notamment) afin de cadrer le rôle du SDE et du SMAEP de Gaprée dans le suivi et l'entretien des forages après réhabilitation.
- Convention de partage des données d'exploitation afin de faire remonter ces données au SDE pour le suivi des forages après réhabilitation et leur intégration dans l'observatoire de l'eau de l'Orne.

D'autre part, le Président informe que suite à la baisse de productivité constatée et au pré-diagnostic du forage de Blanc Buisson, réalisé sous AMO du SDE pour le compte du SIAEP de la région de Gacé, des travaux de réhabilitation sont à effectuer.

Compte-tenu :

- D'un besoin du SIAEP de la Région de Gacé d'assistance technique pour la définition et la réalisation des travaux
- Du fait qu'une partie des travaux concerne un forage d'essai du SDE

Il est proposé que le SDE prenne en charge la Maitrise d'Ouvrage de l'ensemble des travaux, le temps des travaux, via la signature d'une convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée entre le SIAEP de la Région de Gacé et le SDE.

Le marché de travaux, en particulier sa rédaction, sa passation et son exécution, seront alors à la charge du SDE.

Le SIAEP de la Région de Gacé restera, in fine, maitre d'ouvrage du forage de Blanc Buisson qu'il a exploité et qu'il continuera d'exploiter après réhabilitation.

A ce titre, le SDE émettra, à l'issue des travaux un titre administratif pour le remboursement des travaux relatifs à la réhabilitation du forage de Blanc Buisson.

Les travaux sur le forage d'essai resteront à la charge du SDE.

A l'issue des travaux, il sera proposé la signature de 2 conventions entre le SDE et le SIAEP de la Région de Gacé :

- Convention de mise à disposition des forages et du site (PPI notamment) afin de cadrer le rôle du SDE et du SIAEP de la Région de Gacé dans l'application des bonnes conditions d'exploitation, le suivi et l'entretien des forages après réhabilitation.
- Convention de partage des données d'exploitation afin de faire remonter ces données au SDE pour le suivi des forages après réhabilitation et leur intégration dans l'Observatoire de l'Eau de l'Orne.

*Monsieur Rémy Rillet, ne prend pas part à cette délibération.*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention de Maitrise d'Œuvre Déléguée (MOD) avec le SMAEP de Gaprée pour la réhabilitation du forage de Louvoy. Celle-ci précise que le SMAEP de Gaprée restera, in fine, maitre d'ouvrage du forage de Louvoy qu'il a exploité et qu'il continuera d'exploiter après réhabilitation.

Le SDE émettra, à l'issue des travaux un titre administratif pour le remboursement des travaux relatifs à la réhabilitation du forage de Louvoy. Les travaux sur le forage d'essai et en lien avec le forage de reconnaissance resteront à la charge du SDE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention de Maitrise d'Œuvre Déléguée (MOD) avec le SIAEP de la région de Gacé pour la réhabilitation du forage de Blanc Buisson. Celle-ci précise que le SIAEP de la Région de Gacé restera, in fine, maitre d'ouvrage du forage de Blanc Buisson qu'il a exploité et qu'il continuera d'exploiter après réhabilitation. A ce titre, le SDE émettra, à l'issue des travaux un titre administratif pour le remboursement des travaux relatifs à la réhabilitation du forage de Blanc Buisson. Les travaux sur le forage d'essai resteront à la charge du SDE.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance



RÉMY RILLET



Jean-Vincent du LAC

DEPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,  
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

\*\_\*

Etaients présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

POINT 4 :

Attribution du marché public  
de diagnostic d'ouvrages de  
captage des eaux souterraines

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que le 28 août 2023, le SDE 61 a lancé une consultation dématérialisée pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles concernant la mise en œuvre de diagnostics d'ouvrages captant les eaux souterraines sur l'ensemble du département de l'Orne, comprenant les prestations suivantes :

- Inspections endoscopiques
- Diagraphies
- Prélèvements in-situ
- Conduite et interprétation d'essais de pompage (y compris métrologie)
- Suivis de chantiers nécessitant des diagraphies

Le marché est un accord-cadre à bons de commande rétribué sur la base d'un Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 210 000 € HT.

Le marché débutera à sa notification, pour une période d'un an, renouvelable 3 fois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans et dans la limite du montant maximal du marché.

Les critères de sélection des candidatures étaient les suivants :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Capacité économique et financière
- Capacité technique et professionnelle

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Le prix était noté sur 40.

Il a été jugé à partir du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) NON CONTRACTUEL et la note a été calculée selon la formule suivante :  
montant de l'offre du moins disant / Montant de l'offre) x 40

La valeur technique de l'offre était notée sur 60. La note technique a été attribuée à la lecture du mémoire technique sur les critères et en fonction du barème suivant pour la répartition des 60 points.

2 offres ont été remises par les sociétés suivantes :

- LogHydro (Bringolo, Côtes d'Armor)
- Idées Eaux (Saint Lupicin, Jura)

Le DQE consistait en la réalisation de 3 diagnostics, restitutions des rapports comprises :

- 1 diagnostic « basique »
- 1 diagnostic « standard »
- 1 diagnostic « complet »

Le montant total du DQE ayant servi à la note de prix (40 points sur 100) correspond à la somme des prix proposés pour ces 3 opérations.

Analyse technico-financière des offres :

PRIX DU DQE (40 points)		
	LOG HYDRO	IDEES EAUX
TOTAL DU DQE	17 975,00 €	23 140,00 €
NOTE / 40	40,00	31,07

Le récapitulatif de l'analyse des offres est le suivant :

Candidats	PRIX H.T. du DQE	Note Technique (/60)	Note de Prix (/40)	NOTE FINALE (/100)	CLASS EMENT
LOG HYDRO	17 975,00	48	40,00	88,00	1
IDEES EAUX	23 140,00	46	31,07	77,07	2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer ce marché, et toutes les pièces afférentes, avec la société LOG HYDRO.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance

  
Rémy RILLET

  
Jean-Vincent du LAC



DEPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

Le Président informe qu'en raison de l'ajout de molécules au contrôle sanitaire de l'eau destinée à l'AEP, le SDE a besoin de réaliser un avenant au marché 2022-01.

Celui-ci viserait l'ajout de molécules organiques au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et la modification du contenu de packs existants : PETERS (également utilisés par le bureau captages prioritaires dans le suivi des pesticides) et par voie de conséquence le pack CP (utilisé par le bureau captages prioritaires dans le suivi des pesticides), le pack POTACOMPLET 1 et le pack POTA2 (utilisé lors de la confection des dossiers avant DUP).

Les nouvelles normes de qualité pour l'AEP n'ayant pas les mêmes attentes sur des eaux de surfaces ou des eaux souterraines, il s'agirait également de créer les packs :

- POTACOMPLET1-SUP : POTACOMPLET1 + Microcystine
- POTA2-SUP : POTA2 + Microcystine

Ainsi serait ajoutés :

au BPU : l'Acrylamide

au BPU et au packs PESTRS les molécules suivantes, qui seront donc d'office ajoutées aux PACK CP, POTACOMPLET1 et POTA2 :

Chlorothalonil R471811

Chlorothalonil R471888

4-hydroxy-chlorothalonil R182281

Terbutylazine LM6

Bureau

Du Syndicat départemental  
de l'eau

\_\*\_\*\_

POINT 5 :Avenant au marché public  
d'analyse d'eau du LABEO.

- au BPU et au pack POTACOMPLET1 :
  - Acide perfluoroundécanoïque (PFUnDA)
  - Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)
  - Acide perfluorotridécanoïque (PFTrDA),
  - Acide perfluoropentanesulfonique (PFPeS)
  - Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHps)
  - Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS)
  - Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)
  - Acide perfluoroundécane sulfonique (PFUnDS)
  - Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)
  - Acide perfluorotridécane sulfonique (PFTrDS)
  - 17 bêta estradiol
  - Nonylphénol (n° CAS 84852-15-3)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer un avenant au marché n°2022-01 prélèvements et analyses d'eaux brutes attribué au GIP LABEO, concernant l'ajout de molécules organiques au Bordereau des Prix Unitaires, dont la liste a été détaillée dans l'exposé des motifs.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance



Rémy RILLET



Jean-Vincent du LAC

DEPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

Le Président informe que le SDE doit signer un avenant à la convention ONF-SDE pour les travaux sur les forages de Croix Naudet et de Bois de Magny en forêt d'Andaine, pour l'extension de l'emprise des forages situés en forêt domaniale, en lien avec l'extension de la plateforme de Croix Naudet, cet accroissement de surface se traduit par une augmentation de + 250 € /an (en plus des 2 500 € / an) pour l'occupation définitive.

+ 1 500 € pour l'occupation ponctuelle le temps des travaux (2 mois de travaux + 6 mois de pompage)

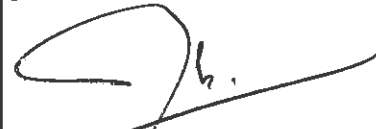
+ application de 1.5% de révision annuelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau, autorise le Président a signé l'avenant à la convention ONF-SDE pour les travaux des forages de Croix Naudet et de Bois de Magny.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance



Remy RILLET



Jean-Vincent du LAC

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

- \* -

POINT 6 :

Avenant à la convention ONF-  
SDE pour les travaux sur les  
forages de Croix Naudet et de  
Bois de Magny (forêt d'Andaine).

DEPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

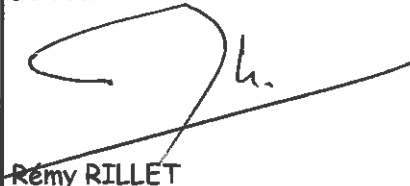
M. le Président informe que le SDE propose de signer une convention de partage des données d'exploitation des captages du SIAEP du Haut Perche pour l'intégration des données dans l'Observatoire de l'Eau de l'Orne et le suivi d'exploitation de l'ensemble des captages, notamment à la suite de la réhabilitation des forages de la Peltrie effectuée sous Maître d'Ouvrage Déléguée du SDE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention de partage des données d'exploitation des captages du SIAEP du Haut Perche pour l'intégration des données dans l'Observatoire de l'Eau de l'Orne et le suivi d'exploitation de l'ensemble des captages, notamment à la suite de la réhabilitation des forages de la Peltrie effectuée sous Maître d'Ouvrage Déléguée du SDE.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance



Rémy RILLET



Jean-Vincent du LAC

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

-\*-\*

POINT 7 :

Convention de partage de  
données du SIAEP Haut Perche.

DEPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que le SDE propose de signer une convention destinée à régulariser la mise à disposition des forages de la Peltrie au SIAEP du Haut Perche.

Ceci suite à la réhabilitation des forages de la Peltrie sous Maître d'Ouvrage Déléguée du SDE et afin de bien cadrer le rôle du SDE et du SIAEP du Haut Perche dans l'application des bonnes conditions d'exploitation, le suivi et l'entretien des forages, en particulier après réhabilitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention destinée à régulariser la mise à disposition des forages de la Peltrie au SIAEP du Haut Perche.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance

  
Rémy RILLET

  
Jean-Vincent du LAC

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

- \* -

POINT 8 :

Convention de mise à disposition  
des forages de la Peltrie après  
réhabilitation.

DEPARTEMENT DE L'ORNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe du programme d'actions prévu par le SDE, dans le cadre de la signature du CTeau Sarthe Amont 2024-2026 intégrant des actions de réduction des pollutions diffuses au captage prioritaire de Saint-Hilaire le Châtel et une sensibilisation des élus à la problématique de protection et la qualité de l'eau à l'échelle géographique du CTeau sur la partie ornaise.

Action	Objectifs	Année de réalisation	Détail	Coût TTC
Re-mobilisation du groupe d'agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réengager une démarche volontariste de la part des exploitants</li> <li>Faire évoluer les systèmes de cultures</li> </ul>	2024	Visite des exploitations et actualisation des diagnostics individuels	18 000
		2024	Animation collective : usage de la mallette MISSION ECO-PHYTO (co-conception d'un système de culture)	1 600
		2025-2026	Formations techniques sur les leviers mis en évidence par la mallette MISSION ECO-PHYTO (1/an)	5 000
Conseil individuel et suivi technique (sans réserve de participation agricole)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les leviers présentés collectivement dans au moins 5 systèmes individuels de productions</li> <li>Avoir des objectifs chiffrés de réduction des intrants pour une exploitation</li> <li>Pérenniser les changements de pratiques et de systèmes</li> </ul>	2025-2026	Appui technique aux réductions d'usage d'intrants de synthèse	15 000
		2025-2026	Mise en place d'un essai technique innovant	10 000
Connaissance du territoire (enjeux environnementaux et systèmes d'exploitation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre l'évolution des indicateurs à l'origine du classement captage prioritaire</li> <li>Partager les bonnes pratiques agricoles</li> <li>Faire le lien entre les agriculteurs et les enjeux collectifs du territoire</li> </ul>	2024-2026	Suivi de la qualité eau brute (4 analyses/an)	10 000
		2024-2026	Compilation résultats des essais fermiers menés par les exploitations de l'AAC et valorisation des démarches personnelles pour le grand public et les autres exploitations du territoire	3 800
Animation de la démarche territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamiser la démarche pluri-acteurs et favoriser l'implication de chacune des parties prenantes</li> </ul>	2024-2026	Formation des élus du territoire (échelle SAGE – supra AAC) aux politiques de prévention à conduire vis-à-vis des pollutions diffuses (captages et points de prélèvements sensibles, PGSSE, cahier des charges d'étude)	9 900
		2024-2026	Organiser 3 COPIL pour l'AAC de Saint-Hilaire le Châtel	
		2024-2025	Sensibiliser les exploitations aux aménagements paysagers	
		2025-2026	Réfléchir à un programme de travaux avec le SBHS	
		2024-2026	Participer aux réunions des partenaires agricoles locaux pour favoriser les synergies	
2025-2026	Si résultats, dresser un bilan annuel des évolutions au sein de ces structures (conseil, ateliers...)			
<b>TOTAL € TTC</b>				<b>71 300</b>

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

\*\_\*

POINT 9 :

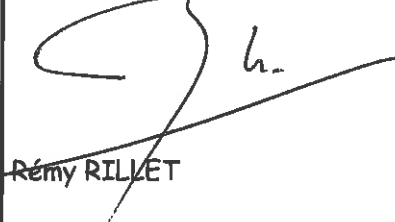
Signature CTeau Sarthe Amont  
2024-2026 intégrant le  
programme d'actions de  
réduction des pollutions diffuses  
au captage prioritaire de Saint-  
Hilaire le Châtel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer une convention CTeau Sarthe Amont 2024-2026 intégrant le programme d'actions de réduction des pollutions diffuses au captage prioritaire de Saint-Hilaire le Châtel et une sensibilisation des élus à la problématique de protection et la qualité de l'eau à l'échelle géographique du CTeau sur la partie ornaise.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance



Rémy RILLET



Jean-Vincent du LAC

DEPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaients présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que la DRAAF Pays de la Loire a ouvert un appel à projets pour le dépôt de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 2024, permettant la souscription de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en 2024 pour les exploitations agricoles remplissant les conditions d'éligibilité.

De la même manière que pour la campagne 2023, le SDE souhaite être opérateur d'un PAEC Eau Potable - Captage Prioritaire, dans la partie ligérienne de l'AAC de Pont de Couterne en 2024.

Les MAEC proposées par le SDE dans le PAEC 2024 seront identiques à celles ouvertes lors de la campagne 2023 (MAEC systèmes Elevage d'herbivores et Autonomie fourragère, MAEC localisée Création de prairie, MAEC localisée Entretien des Infrastructures Agroécologiques ligneuses).

Après l'exposé sur l'appel à projets pour le dépôt de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) 2024 ouvert par la DRAAF des Pays de la Loire, pour lequel le SDE souhaite être opérateur,

Bureau

Du Syndicat départemental  
de l'eau

\*\_\*

POINT 10 :

SDE opérateur PAEC 2024 sur la partie de l'AAC de Pont de Couterne située en Région Pays de la Loire.



- Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à :
- Déposer auprès de la DRAAF de Pays de la Loire, un PAEC Eau Potable Captage Prioritaire, pour être opérateur sur la partie ligérienne de l'AAC de Pont de Couterne en 2024,
  - Mobiliser les moyens humains et financiers,
  - Conventionner avec des partenaires pour de la coanimation ou via la commande publique pour mettre en œuvre ce dispositif.

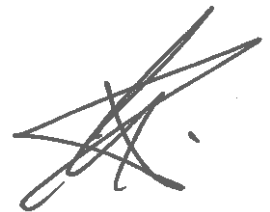
Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance



Rémy RILLET



Jean-Vincent du LAC

DEPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Alain LANGE, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, RIGOUIN Yves, Rémy RILLET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Oliver BOULAY, Frédéric GODET, Thierry LAIGRE, Michel LERAT.

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que face aux difficultés de recrutement et à la nécessité de favoriser le maintien dans la durée des collaborateurs, pour avoir une efficience et un accroissement des compétences, il est proposé de mettre en place une politique salariale attractive. Cela s'est traduit par l'adhésion au CNAS pour les contractuels et fonctionnaires embauchés en direct par le SDE.

Il est maintenant proposé d'ouvrir :

- Un poste d'Hydrogéologue départemental avec la fonction de Directeur adjoint

Ainsi pour les besoins du Syndicat départemental de l'eau, il convient que le SDE crée un poste d'ingénieur au 01/02/2024, ce poste est ouvert aux fonctionnaires et susceptibles d'être pourvu par des agents contractuels sur le fondement des articles L313-1 et L332-8 du Code général de la fonction publique.

Ajout du poste créé au tableau des emplois

- Vu l'avis du bureau syndical du 24 octobre 2023.
- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne de créer et fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Bureau  
Du Syndicat départemental  
de l'eau

- \* - \* -

POINT 11 :

Transfert de personnel, création  
de poste par le SDE et évolution  
salariale.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures)
<b>FILIERE</b>			
Ingénieurs	A	5	39 heures
Techniciens	B	4	39 heures
Apprenti		1	35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	

Le bureau donne un avis favorable à la création de ce poste et propose au Président que lors du Comité syndical du 14 novembre 2023, soit créé un poste d'ingénieur, susceptibles d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L313-1 et L332-8 du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera calculée sur la grille d'ingénieur jusqu'au 11ème échelon selon sa qualification et son expérience. Il pourra bénéficier des primes afférentes au grade, le cas échéant.

Ce poste crée sera ajouté au tableau des emplois soit 1 poste d'ingénieur, pour un effectif total de 10.

Fait à Alençon, le 24 octobre 2023  
Pour être porté au registre des délibérations,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat  
Départemental de l'eau

Le secrétaire de séance

  
Rémy RILLET  
Jean-Vincent du LAC